



FICHE TECHNIQUE COMPLÉMENT ALIMENTAIRE

SAULE BIO

Date de durabilité minimale : 3 ans

Dose journalière recommandée : 3 gélules

Formats : 60 gl, 200 gl

Poids unitaire gélule : 325 mg

COMPOSITION

Liste des ingrédients	Partie de la plante	Poids en mg/gélule	Poids en mg/DJR
Saule bio – <i>Salix alba</i>	Écorce	250 mg	750 mg
Gélatine végétale (HPMC)		75 mg	
Pour une gélule de :		325 mg	

PRÉSENTATION

Pilulier en carton de 100 ml (60 gélules) et 300 ml (200 gélules) avec couvercle biodégradable. Adapté au contact alimentaire.

ALLÉGATIONS

Tonifiant – ID2288

Santé articulaire – ID3884

Sommeil – ID4476

Activité hormonale – ID4477

MENTIONS OBLIGATOIRES D'ETIQUETAGE

*** Ingrédients issus de l'agriculture biologique. Logo AB (facultatif), Logo Européen, Certification FR BIO-01, Agriculture non UE.** Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Ce complément alimentaire ne doit pas se substituer à une alimentation variée, équilibrée et un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

L'usage est déconseillé aux personnes souffrant d'allergie aux dérivés salicylés et sous traitement anti-coagulants ainsi qu'aux enfants et aux adolescents.

ANALYSE PRODUIT ET RÉGLEMENTS

Allergènes : Absence d'allergènes (Déclaration selon le Règlement CE 1169/2011)

OGM : Non OGM (selon le Règlement CE 1829/2003)

Ionisation : Non ionisé (selon le Règlement 1992/2 et 1992/3)

BSE : Non BSE (selon le Règlement 999/2001)

Pesticides : Conforme au règlement Européen CE 396/2005

Métaux lourds : Conforme au règlement Européen CE 1881/2006

Microbiologie : Conforme à la Pharmacopée Européenne 5.1.8 Cat. C

SPECIFICATIONS ANALYTIQUES

Microbiologie	Flore totale	< 100 000 UFC/g
	Levures-moisissures	< 10 000 UFC/g
	Bactéries Gram négatif	< 10 000 UFC/g
	Entérobactéries	< 10 000 UFC/g
	E. Coli	Absence/1 g
	Salmonelles	Absence/25 g

Métaux lourds	Plomb	< 3 ppm
	Cadmium	< 1 ppm
	Mercuré	< 0,1 ppm
	Arsenic	< 2 ppm

Pesticides	< LMR
-------------------	-------

HAP	
Somme du benzoapyrène, benzathracène, benzobfluoranthène et du chrysène	< 50,0 ppb
Teneur max benzoapyrène	< 10,0 ppb